



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Réf. : LA/DEP/2015/002

Objet : **Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (Paris, 2 novembre 2001) – Dépôt d'un instrument de ratification par Madagascar**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 19 janvier 2015, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 27, la Convention entrera en vigueur à l'égard de cet État trois mois après la date de dépôt dudit instrument, soit le 19 avril 2015.